

**Délibération N° DEL-2021-075**

Le lundi 28 juin 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 22 juin 2021, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents :** Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, M. Eric CORREIA, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT

**Dépôts de pouvoir :** M. Thierry BAILLET donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Damien MONTEIL donne procuration à M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Jonathan WEINBERG donne procuration à Mme Fahousia HOUMADI, Mme Olivia BOULANGER donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Patrick DUBOIS donne procuration à M. Benoît LASCOUX, Mme Delphine BONNIN-GERMAN donne procuration à Mme Mary-Line COINDAT, Mme Sylvie BOURDIER donne procuration à M. Gilles BRUNATI, M. Thierry DELAITRE donne procuration à Mme Corinne TONDUF

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Véronique FERREIRA DE MATOS est désignée secrétaire de séance.

Administration générale

**5. Compte-rendu des décisions de Madame le Maire**

Rapporteur : Guillaume VIENNOIS

Par délibération du 17 juillet 2020, modifiée, le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ces délégations ont été consenties dans un souci de réactivité, d'efficacité de l'action administrative et afin de faciliter la gestion des affaires courantes.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, Madame le Maire rend compte, ci-après, des dernières décisions qu'elle a été amenée à prendre :

- **Décision 2021-008** - Cession du 23 avenue du Berry – Saisine de l'étude notariale de la SCP Jacquet-Chapus à Bonnat;
- **Décision 2021-009** - Procédure d'abandon de poste – Saisine du cabinet d'avocats SELARL Itinéraires Avocats Cadoz, Lacroix, Rey, Verne.

Dont acte  
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,



Marie-Françoise  
FOURNIER